

CRISNEE. — Un arrêté ministériel du 2 janvier 2002 approuve le renouvellement de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Crisnée tel qu'il a été adopté par la délibération du 5 septembre 2001 du conseil communal de Crisnée.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Crisnée.

DISON. — Un arrêté ministériel du 2 janvier 2002 approuve le nouveau règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Dison tel qu'il a été adopté par les délibérations des 15 mars 2001 et 28 juin 2001 du conseil communal de Dison, moyennant une modification à l'article 7.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Dison.

DISON. — Un arrêté ministériel du 2 janvier 2002 approuve le renouvellement de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Dison tel qu'il a été adopté par la délibération du 17 mai 2001 du conseil communal de Dison.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Dison.

HANNUT. — Un arrêté ministériel du 2 janvier 2002 approuve le renouvellement de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Hannut tel qu'il a été adopté par la délibération du 21 août 2001 du conseil communal de Hannut.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Hannut.

HUY. — Un arrêté ministériel du 2 janvier 2002 approuve le renouvellement de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Huy tel qu'il a été adopté par les délibérations des 30 avril 2001 et 3 septembre 2001 du conseil communal de Huy.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Huy.

MARTELANGE. — Un arrêté ministériel du 7 janvier 2002 décide que le site d'activité économique n° SAE/BA 45 dit « Moulin Kuborn » à Martelange et comprenant les parcelles cadastrées à Martelange, 1^{re} division, section C, n^{os} 311g, 311k, 350d, 350g, 351b, 355a, 356a et 363b est désaffecté et doit être rénové ou assaini.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

SOIGNIES. — Un arrêté ministériel du 7 décembre 2001 décide que le site d'activité économique n° SAE/LS156 dit « Granitière Hanuise » à Soignies et comprenant les parcelles cadastrées à Soignies, 1^{re} division, section B, n^{os} 1045g, 1068c2, 1068d2, 1068g, 1069a4, 1069y3, 1069z3, 1082g et 1082h, est désaffecté et doit être rénové ou assaini.

Le plan annexé à l'arrêté peut être consulté à la Direction de l'Aménagement opérationnel de la Direction générale de l'Aménagement du Territoire, du Logement et du Patrimoine.

THIMISTER-CLERMONT. — Un arrêté ministériel du 2 janvier 2002 approuve le nouveau règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Thimister-Clermont tel qu'il a été adopté par la délibération du 19 septembre 2001 du conseil communal de Thimister-Clermont.

Ledit règlement peut être consulté auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Thimister-Clermont.

THIMISTER-CLERMONT. — Un arrêté ministériel du 2 janvier 2002 approuve le renouvellement de la composition de la Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire de Thimister-Clermont tel qu'il a été adopté par la délibération du 19 septembre 2001 du conseil communal de Thimister-Clermont.

La liste des membres peut être consultée auprès de la Division de l'Aménagement du Territoire et de l'Urbanisme, rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 Jambes, et auprès de l'administration communale de Thimister-Clermont.